



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NO. 232-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 232-2006

Le conseil municipal a adopté le règlement # 232-2025 nommé ci-dessus lors de l'assemblée ordinaire du 10 juin 2025 concernant les dispositions relatives à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels prévu au règlement d'urbanisme 232-2006.

Ce règlement a été certifié conforme lors de la séance du conseil de la MRC du Haut-Richelieu du 11 juin 2025.

Le règlement est à la disposition des citoyens pour consultation à la mairie, sur rendez-vous, ainsi que sur le site Web de la Municipalité à ileauxnoix.com/fr/citoyen/reglement.

Donné à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce seizième jour de juin 2025.

Marc Chalifoux
Directeur général et
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marc Chalifoux, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis de promulgation ci-haut.

Avis de promulgation relatif au règlement :

RÈGLEMENT NO. 232-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 232-2006

Conformément à la loi, affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil et sur le site internet, le 16^e jour de juin deux mille vingt-cinq à 14 h 30.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais. En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce 16 juin 2025.

Marc Chalifoux
Directeur général et
Greffier-trésorier